CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E70561** **VALABLE JUSQU'AU** **30/06/2027**

ÉDITÉ LE 11/05/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/01/1919

Raison sociale : SCHELL ET CIE

Forme juridique : SAS

Capital : 15 245

25 RUE DE CHERBOURG
67100 STRASBOURG

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC STRASBOURG 60 B 121

Siret : 608 501 219 00034

Code NACE : 4399C

Numéro caisse de congés payés : 4029548

Assurance Responsabilité Travaux :
CAMBTP 1/237595

Assurance Responsabilité Civile :
CAMBTP 1/237595

Situation fiscale et sociale : A jour au 28/02/2026

Téléphone : 03 90 40 46 36 **Fax :** 03 90 40 46 30

Portable :

Responsabilité légale :
UBERALL JEAN PRÉSIDENT

Site Internet : http://www.schell-et-cie.com

E-mail : contact@schell-cie.fr

Effectif moyen : 18 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 1 521 361 **Tranche de classification :** CA5

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
1111	Démolition - déconstruction (Technicité courante)	7	01/07/2024
2112	Maçonnerie et ouvrages en béton armé (Technicité confirmée)	12	01/07/2024
	Nombre total de qualifications : 2		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

11/05/2026 08:50

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.